



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

Fondation Notre Dame

Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la Fondation abritée Yves Mahyeuc

Exercice clos le 31 décembre 2021

Fondation Notre-Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

N° SIREN : 393 739 594

**Attestation du commissaire aux comptes relative aux comptes annuels de la
Fondation abritée Yves Mahyeuc**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande, nous avons établi la présente attestation sur les informations présentes dans les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et figurant dans le document ci-joint. Cette attestation est établie dans le cadre de l'établissement des comptes prévu par la convention de création de la Fondation abritée Yves Mahyeuc.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre-Dame.

Il nous appartient de nous prononcer sur la concordance de ces informations avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre-Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée Yves Mahyeuc.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de la Fondation Notre-Dame pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nos travaux, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont été effectués selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Ces travaux ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par la Fondation Notre-Dame pour déterminer les informations figurant dans le document joint et vérifier que les informations résultant de l'application de ces procédures concordent avec les données sous-tendant la comptabilité de la Fondation Notre-Dame ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

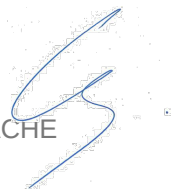
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans les comptes annuels ci-joints avec les données issues de la comptabilité par établissement de la Fondation Notre Dame pour le secteur correspondant à la Fondation abritée Yves Mahyeuc de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Le Commissaire aux comptes
Mazars

Paris-La Défense, le 10 juin 2022

Jérôme EUSTACHE



FONDATION YVES MAHYEUC

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
COMPTES DE LIAISON				3 499
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 080	1 080		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	1 080	1 080		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 080	1 080		
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	1 000		1 000	1 150
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 000		1 000	1 150
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Valeurs Mobilières de Placement				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	123 749		123 749	79 468
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	124 749		124 749	80 618
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	125 829	1 080	124 749	84 117

FONDATION YVES MAHYEUC

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
COMPTES DE LIAISON	90	149
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	83 776	9 191
Excédent ou déficit de l'exercice	(29 431)	74 585
SITUATION NETTE (Sous-Total)	54 345	83 776
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	54 345	83 776
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	209	193
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70 105	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	70 314	193
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	124 749	84 117

FONDATION YVES MAHYEUC

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	69 271	82 667
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	69 271	82 667
<i>Dons manuels non affectés</i>	69 271	82 667
<i>Dons manuels affectés</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>		
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	69 271	82 667
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	18 912	445
Aides financières (projets engagés)	71 000	
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Charges communes aux fondations abritées	8 885	7 649
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	98 797	8 094
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(29 526)	74 574
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	96	11
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	96	11
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	96	11
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(29 431)	74 585

FONDATION YVES MAHYEUC

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	69 367	82 678
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	98 797	8 094
EXCEDENT OU DEFICIT	(29 431)	74 585

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2021	31/12/2020
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	33 100	
TOTAL RESSOURCES	33 100	
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	33 100	
TOTAL EMPLOIS	33 100	

FONDATION YVES MAHYEUC

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	69 367	69 367	82 678	82 678
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	69 271	69 271	82 667	82 667
- Dons manuels non affectés	69 271	69 271	82 667	82 667
- Dons manuels affectés				
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	96	96	11	11
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDES ANTERIEURS				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	69 367	69 367	82 678	82 678
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	71 000	71 000		
1.1 Réalisées en France	71 000	71 000		
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	71 000	71 000		
- Accompagnement des projets				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	18 912	18 912	445	445
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	18 912	18 912	445	445
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	8 885	8 885	7 649	7 649
3.1 Frais de gestion	8 885	8 885	7 649	7 649
3.2 Frais de gestion immobilière				
3.3 Charges financières				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDES DE L'EXERCICE				
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	98 797	98 797	8 094	8 094
EXCEDENT OU DEFICIT	(29 431)	(29 431)	74 585	74 585

FONDATION YVES MAHYEUC

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	33 100	33 100		
Bénévolat	33 100	33 100		
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	33 100	33 100		
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES	15 664	15 664		
Réalisées en France	15 664	15 664		
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDS	14 667	14 667		
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	2 769	2 769		
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	33 100	33 100		

FONDATION YVES MAHYEUC

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION		31/12/2021	31/12/2020	RESSOURCES PAR ORIGINE		31/12/2021	31/12/2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE		RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC			
1 - MISSIONS SOCIALES	Réalisées en France	71 000		1 - Ressources liées à la générosité du public		69 367	82 678
	- Actions réalisées directement	71 000		Cotisations sans contreparties			
	- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			Dons manuels non affectés		69 271	82 667
	- Accompagnement des projets	71 000		Dons manuels affectés			
	Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurances-vie			
	- Actions réalisées directement			Mécénats			
	- Versements à un organisme central ou d'autres organismes			Autres ressources liées à la générosité du public		96	11
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		18 912	445				
	- Frais d'appel à la générosité du public	18 912	445				
	- Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		8 885	7 649				
	- Frais de gestion	8 885	7 649				
	- Frais de gestion immobilière						
	- Charges financières						
TOTAL DES EMPLOIS		98 797	8 094	TOTAL DES RESSOURCES		69 367	82 678
4 - Dotations aux provisions et dépréciations				2 - Reprises des provisions et dépréciations			
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice				3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs			
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice			74 585	DEFICIT de la générosité du public de l'exercice		29 431	
TOTAL		98 797	82 678	TOTAL		98 797	82 678
				Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)		83 776	9 191
				(+/-) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public			
				(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		(29 431)	74 585
				Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		54 345	83 776



FONDATION YVES MAHYEUC

Sous l'égide de la Fondation Notre Dame reconnue d'utilité publique

ANNEXE

FONDATION YVES MAHYEUC

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

2021

ANNEXE

1. ACTIVITES DE LA FONDATION.....	4
1.1. OBJET	4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2021.....	4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	5
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE	5
2.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES.....	5
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	6
2.2.2. Fonds dédiés.....	6
2.2.3. Traitement des legs et donations.....	7
2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées.....	8
2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	8
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) ET LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER).....	8
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	9
3.1. NOTES SUR L'ACTIF	9
3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles	9
3.1.2. Disponibilités.....	10
3.1.3. Créances.....	10
3.1.4. Créances clients et comptes rattachés.....	10
3.2. NOTES SUR LE PASSIF.....	10
3.2.1. Fonds associatif.....	10
3.2.2. Report à nouveau.....	10
3.2.3. Etats des échéances des dettes.....	11
3.2.4. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11
3.2.5. Charges à payer	11
4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT	12
4.1. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	12
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)	12
5.1. PRODUITS(CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	12
5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....	12
5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....	13
5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3).....	13
5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs.....	13
5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER).....	13
5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER).....	13
5.2. EMPLOIS.....	13
5.2.1. Contenu des missions sociales.....	13
5.2.2. Frais de recherche de fonds	13
5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement.....	14
5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice	14

6. AUTRES INFORMATIONS	14
6.1. LOCAUX.....	14
6.2. EFFECTIFS	14
6.3. CONTRIBUTION DES BENEVOLES	14
6.4. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	16

1. ACTIVITES DE LA FONDATION

1.1. Objet

La FONDATION YVES MAHYEUC a pour objet :

- de soutenir, moralement et financièrement, en priorité l'ECAM Rennes Louis de Broglie et l'Institut Catholique de Rennes en raison de l'histoire de la Fondation ainsi que tout projet d'enseignement supérieur et de formation pédagogique en Bretagne ayant pour but d'organiser, d'assurer et de promouvoir une formation humaine, intellectuelle, scientifique ou technique. Les formations concernées sont destinées aux jeunes s'orientant vers l'emploi ou vers des carrières d'ingénieurs, de l'enseignement, des filières juridiques, commerciales ou de l'administration et plus généralement à tous ceux qui veulent acquérir des connaissances générales et des savoirs techniques,
- de porter l'activité précitée dans l'attente de la reconnaissance par l'Etat, de l'utilité publique.

1.2. Faits significatifs de l'exercice 2021

- ✓ 2021 marque le redémarrage de la FONDATION YVES MAHYEUC avec la nomination d'une Déléguée Générale en juillet 2021, la mobilisation du nouvel économiste diocésain de Rennes et la nomination de 2 nouveaux administrateurs ;
- ✓ La collecte 2021 atteint 69 K€ grâce à la mobilisation de 40 donateurs ;
- ✓ Après avoir redéfini ses missions, le Comité exécutif a ainsi décidé de soutenir 5 projets à hauteur de 71 K€ : recrutement d'un enseignant doctorant pour l'Institut Catholique de Rennes, bourses pour des étudiants de l'ICR, accueil et l'accompagnement des migrants, création du « Forum Bonne nouvelle » et matériel pour une association intervenant auprès des jeunes de quartiers défavorisés de Rennes.

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION YVES MAHYEUC sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION YVES MAHYEUC est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La FONDATION YVES MAHYEUC correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2020 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION YVES MAHYEUC comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les fonds propres relèvent du Secteur Mutualisation lorsque les fondations abritées en ont accepté le principe. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « fonds propres complémentaires ».

La FONDATION YVES MAHYEUC étant une fondation, elle n'a pas de dotation.

2.2.2. Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- **dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :**

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

Il peut exister des fonds dédiés, appelés « fonds dédiés spécifiques » lorsque la Fondation abritée a recueilli une affectation précise de la part d'un donateur et que le projet n'a pu se réaliser dans le courant de l'exercice. Les variations de ces fonds dédiés spécifiques sont indiquées sur une ligne spécifique du compte de résultat de la Fondation abritée.

- **dans la présentation des comptes de la FONDATION NOTRE DAME :**

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION YVES MAHYEUC sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01-01-2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1er janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements.

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;
- les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissées sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe. Cette tarification a évolué au 01-01-2021.

2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

2.3. Zoom spécifique sur le Compte DE Résultat par Origine et Destination (CROD) et le Compte Emploi-Ressources (CER)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement 2020-08.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
- Les frais de recherche de fonds,
- Les frais de fonctionnement.

Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfices et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs.



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

La FONDATION YVES MAHYEUC ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation sans dotation.

3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

La valeur nette comptable est nulle. Les acquisitions précédentes ont été totalement amorties.

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2021
Autres postes d'immobilisation incorporelles - Logos	1 080				1 080
TOTAL Incorporelles	1 080	0	0	0	1 080

Tableau des amortissements

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2021
Autres postes d'immobilisation incorporelles - Logos	1 080			1 080
TOTAL Amortissements	1 080		0	1 080

3.1.2. Disponibilités

	31/12/2021	31/12/2020
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	123 749 €	79 468 €
TOTAL	123 749 €	79 468 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance, les fonds sont systématiquement placés en compte sur livret. 57 % des disponibilités sont destinés à financer des projets déjà engagés et non soldés.

3.1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF CIRCULANT :			
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	1 000	1 000	
TOTAL	1 000	1 000	

L'ensemble des dons restant à encaisser au 31/12/2021 l'ont été début janvier 2022.

3.1.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Créances clients et comptes rattachés	1000		1 000	1 150
Autres créances				
TOTAL	1 000 €		1 000 €	1 150 €

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Fonds associatif

La FONDATION YVES MAHYEUC, fondation de flux, ne dispose pas de fonds associatifs.

3.2.2. Report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes éditées spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La FONDATION YVES MAHYEUC dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Evolution du Report à nouveau de l'année N-1

Report à nouveau au 01.01.2021	83 776
Résultat 2021	- 29 431
Report à nouveau au 31.12.2021	54 345 €

3.2.3. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	209	209		
TOTAL	209 €	209 €		

3.2.4. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fournisseurs France	209	193
Fournisseurs factures non parvenues		
Valeurs nettes comptables	209 €	193 €

3.2.5. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	209	193
DETTES FINANCIERES		
Soutiens de projets engagés à verser	70 105	

DETTES

70 314 €

193 €



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Charges administratives communes

Les charges administratives communes (1 441 599 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la FONDATION NOTRE DAME. Elles s'élèvent en 2021 pour la FONDATION YVES MAHYEUC à 8 885 €.

Au 31/12/2021, il n'y a pas d'engagement hors bilan.



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1. Produits(CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir

un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes.

5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 7.3.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la FONDATION YVES MAHYEUC a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites

en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées ne concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

[Voir le tableau du suivi des fonds dédiés en Annexes des Comptes.]



6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

Le siège de la FONDATION YVES MAHYEUC se situe 45 rue de Brest à Rennes (35).

6.2. Effectifs

La FONDATION YVES MAHYEUC ne bénéficie pas de salariés en 2021.

6.3. Contribution des bénévoles

La FONDATION YVES MAHYEUC a recruté courant 2021 une bénévole pour assurer la mission de déléguée générale.

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un administrateur : 4,3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole employé : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2021	Valorisation 2021
Bénévole	0,27	30 330
B. Comité	0,02	2 769
	0,29	33 100 €

Contributions volontaires en nature	2021	2020		2021	2020
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France	15 664		Bénévolat	33 100	
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	14 667				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	2 769				
TOTAL	33 100 €		TOTAL	33 100 €	
Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public					
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice					
(-) utilisation					
(+) report					
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice					

6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 82 535 € dont 31 K€ au titre du contrôle légal et 51 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes.